INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le "FCP"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ISR TAUX

Part M: FR0013306701

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE
Fonds Commun de Placement ("FCP") - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est double : (i) chercher à construire, sur la période de placement recommandée supérieur à 5 ans, un portefeuille constitué principalement de titres de créances émis par des sociétés ou des Etats et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (« LBP AM) a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT (« Ostrum »), la gestion financière de la poche « obligataire » du portefeuille du FCP, y compris les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres portant sur des titres de créance.

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indice des indices Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication.

Le choix des titres se fait en deux étapes :

1. **L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net.**

A/ Pour les titres d'Etat. **La notation extra-financière des Etats** se base sur 4 piliers (la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition économique et énergétique ; et le développement des territoires). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques afin de mieux tenir compte des efforts des Etats au regard des moyens dont ils disposent. Les États sont ensuite classés et regroupés en tiers, du meilleur au moins avancé. En termes de construction de portefeuille, Ostrum encourage l'investissement dans les Etats les plus avancés selon sa méthodologie ISR et limite l'exposition aux Etats les plus en retard. Le poids des Etats classés dans le premier tiers doit ainsi être supérieur à 50% du total de la poche investie en obligations d'Etats. Le poids des Etats du troisième tiers doit être inférieur à 30% du total de la poche investie en obligations d'Etats.

*B/ Pour les **émetteurs privés et quasi-publics**.* Les titres émis par des émetteurs privés et quasi-publics peuvent représenter **30 % minimum de l'actif net du FCP**. Un univers d'analyse est défini (les valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained), duquel sont exclues des valeurs interdites (émetteurs exclus par le comité d'exclusion de LBP AM sur des critères ESG, ou émetteurs de secteurs controversés). **Les résultats de l'évaluation de l'analyse extra-financière des émetteurs privés et quasi-publics sont pris en compte dans la sélection des émetteurs quasi-publics**. Cette analyse extra-financière repose sur 4 piliers : la gouvernance responsable ; la gestion durable des ressources ; la transition économique et énergétique ; et le développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. LBP AM, Ostrum et TFSA restent seules juges de la qualité extra-financière de l'émetteur. Pour l'analyse des Green Bonds, en complément de l'analyse ESG des émetteurs (processus décrit ci-dessus), LBP AM a mis en place sa propre grille d'analyse afin de s'assurer de la crédibilité de chaque émission au regard des enjeux d'un développement environnemental durable. Pour la réalisation de cette grille, LBP AM s'appuie sur les Green Bond Principles, vérifie la qualité environnementale des projets et les engagements de reporting de l'émetteur (clarté de l'utilisation des fonds, type de projets financés, mesure des impacts…).

2. **Sélection des titres.**

A/ Pour les titres d'États : Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR. La sélection des émetteurs d'État ne se fait pas selon une approche en amélioration de note par rapport à l'univers investissable ni selon une approche en exclusion par rapport à l'univers investissable.

B/ Pour les émetteurs privés et quasi-publics : Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion et le Délégataire de Gestion Financière s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.

La partie du portefeuille exposée aux obligations est construite en tirant parti de plusieurs sources de plus-values : choix des maturités des titres obligataires ; investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles ; diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro.

La stratégie d'investissement consiste aussi à tirer parti d'autres sources de valeur ajoutée telle que la gestion de la sensibilité globale du portefeuille en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt, la sensibilité du portefeuille restant comprise dans la fourchette [0 ; 12] ; le choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt; la diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises ; à titre accessoire, le FCP pourra être investi dans des obligations convertibles contingentes (« Cocos »). L'univers d'investissement inclut notamment, dans une limite de 15% maximum, les différentes catégories de dette subordonnée. Ces titres de créance présentent un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.

LBP AM est en charge des stratégies d'allocation entre les marchés, ainsi que de l'exposition en obligations convertibles, des stratégies de change et des investissements en OPCVM et FIA. Ostrum est en charge de la sélection des titres et des stratégies obligataires sur le compartiment taux du portefeuille. L'allocation entre ces différentes classes d'actifs est flexible et découle des anticipations de rendement de LBP AM, établies mensuellement. Elle est contrainte par les limites suivantes : l'exposition au risque lié à la détention d'obligations convertibles sera limitée à 70% de l'actif net, les obligations à haut rendement et les obligations indexées sur l'inflation ne pourront respectivement représenter plus de 70 % de l'actif du fonds, les obligations émises par des entreprises (« Obligation Corporate ») et/ou les obligations d'Etat de catégorie «investment grade » peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif. Les actions issues de la conversion des obligations convertibles et des obligations convertibles contingentes pourront représenter jusqu'à 30 % de l'actif. L'exposition au risque de change sera limitée à 40% de l'actif net. L'actif du FCP pourra notamment être investi dans la limite maximum de 60 %, en Green Bonds.

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM ou FIA français ou européens. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Le FCP peut recourir à des instruments dérivés en vue de couvrir, le portefeuille aux risques indices, actions, taux, change, crédit et à des fins d'exposition. L'exposition du fonds est au maximum de deux fois l'actif. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans. La part M est une part de capitalisation et/ou de distribution. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

1	2	3	**4**	5	6	7

Ce FCP pouvant investir sur toutes classes d'actifs et toutes zones géographiques, le niveau de risque associé à ce FCP est actuellement de 4.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ 6 % ; taux maximum. ■ Néant pour les souscriptions provenant des OPC gérés par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les 3 mois à compter du jour de leur mise en paiement.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.	

L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	■ 0,35 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

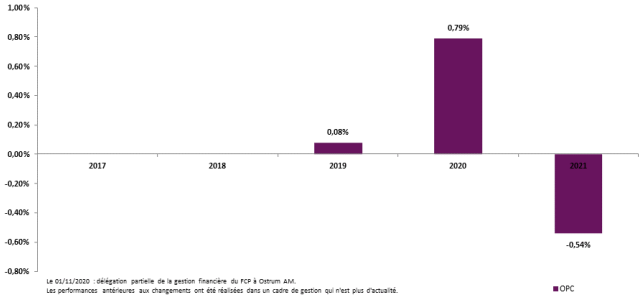

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 13 février 2018.
- La part M a été créée le 13 février 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la Société de Gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr. Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 avril 2022.